

HUIT ENTREPRISES FRANCILIENNES SUR DIX CRÉÉES EN 2018 SONT ENCORE ACTIVES APRÈS TROIS ANS

Parmi les entreprises (hors micro-entrepreneurs) créées au premier semestre 2018 en Île-de-France, 82 % sont toujours actives en 2021, trois ans après leur création, alors qu'elles n'étaient que trois sur quatre pour celles créées en 2014. Les entreprises enquêtées en 2021 ont connu un contexte particulier avec la crise sanitaire. En particulier, plus de 60 % des entreprises franciliennes ont eu recours aux mesures de soutien de l'État. Parmi les 18 % d'entreprises qui ont arrêté leur activité, plus de quatre sur dix (soit 7,5 % de l'ensemble) l'ont fait en raison de la crise sanitaire. Cependant, l'emploi global des entreprises créées en 2018 a augmenté de 18 % entre 2018 et 2021, et l'emploi salarié de 60 %. Les entreprises créées sous le statut de micro-entrepreneur sont deux fois moins pérennes à trois ans que les entreprises classiques.

En 2018, 89 000 entreprises ont été créées en Île-de-France dans le secteur marchand non agricole, hors celles sous le régime de micro-entrepreneur, non prises en compte dans cette étude. Parmi les **entreprises créées** (définitions) au premier semestre 2018, 82 % étaient toujours actives en 2021, contre 76 % en 2017 pour celles créées au premier semestre 2014. Ainsi mesurée, la pérennité à trois ans des nouvelles entreprises a augmenté de six points entre ces deux cohortes (**pour comprendre**). Dans l'ensemble de la France, elle progresse de façon similaire, passant de 75 % à 82 %.

En 2018, plus des trois quarts (77 %) des entreprises créées (hors microentrepreneurs) sont des sociétés, tandis que 23 % sont des entreprises individuelles (définitions). La pérennité des nouvelles entreprises varie selon leur statut juridique : elle est plus élevée pour les sociétés (82 %) que pour les entreprises individuelles (77 %). Le taux de pérennité à trois ans des sociétés augmente, entre 2014 et 2018, de 3 points. La hausse apparaît plus importante pour les entreprises individuelles (+ 14 points), mais cela s'explique en partie par l'évolution du profil des entreprises créées sous ce régime entre 2014 et 2018, du fait de changements



n°247 - décembre 2023

82 %



des entreprises franciliennes (hors micro-entrepreneurs) créées au premier semestre 2018 sont toujours actives trois ans après leur création

60 %



des entreprises franciliennes ont eu recours aux mesures de soutien de l'État durant la crise sanitaire

7,5 %



des entreprises créées en 2018 (hors régime de micro-entrepreneurs) ont arrêté complètement leur activité en raison de la crise sanitaire

60 %

L'emploi salarié des entreprises créées en 2018 a augmenté de 60 % entre 2018 et 2021

réglementaires (encadré 1). Pour les deux catégories d'entreprises, les mesures de soutien dont elles ont pu bénéficier en 2021 pourraient contribuer à expliquer une meilleure pérennité.

La pérennité d'une entreprise n'est pas la même selon le secteur d'activité (graphique 1 et 2). Pour les sociétés franciliennes créées en 2018, les taux de pérennité à trois ans sont les plus élevés dans les activités financières et d'assurance (91 %) et dans les activités immobilières (87 %). Ils se sont réduits dans la cohorte 2018 pour les secteurs du commerce (- 2,8 points) et de l'enseignement, santé humaine et action sociale (- 0,6 point). En revanche, dans le secteur de l'information et de la communication, la pérennité a fortement augmenté (+ 9,7 points).

Pour les entreprises individuelles, le maximum est atteint dans le secteur de l'enseignement, santé humaine et action sociale (85 %). C'est dans le commerce que le taux de pérennité augmente le plus (+ 28 points), ainsi que dans l'hébergement et restauration (+ 21 points). Ces deux secteurs ont été particulièrement touchés par les restrictions liées à la crise sanitaire et ont bénéficié d'un important dispositif de soutien mis en place par l'État. À l'inverse, pour les activités de l'industrie et de la construction, la pérennité à trois ans des entreprises individuelles a diminué nettement (- 9,3 points). Dans le secteur de l'information et de la communication, le taux s'est légèrement réduit (- 1,9 point).

Pour les entreprises individuelles, le maximum est atteint dans le secteur de l'enseignement, santé humaine et action sociale (85 %). C'est dans le commerce que le taux de pérennité augmente le plus (+ 28 points), ainsi que dans l'hébergement et restauration (+ 21 points). Ces deux secteurs ont été particulièrement touchés par les restrictions liées à la crise sanitaire et ont bénéficié d'un important dispositif de soutien mis en place par l'État. À l'inverse, pour les activités de l'industrie et de la construction, la pérennité à trois ans des entreprises individuelles a diminué nettement (- 9,3 points). Dans le secteur de l'information et de la communication, le taux s'est légèrement réduit (- 1,9 point).

Encadré 1 - Des comparaisons 2018/2014 à prendre avec précaution

Les micro-entrepreneurs (définitions) sont exclus du champ de l'étude. En effet, les conditions d'accès à ce régime ont été élargies au 1er janvier 2018 avec un doublement des plafonds de chiffre d'affaires. Pour un même chiffre d'affaires, une entité créée en 2014 n'avait pas accès au régime du micro-entrepreneur, alors qu'une autre créée en 2018 peut y prétendre. Ainsi, en 2018, la part des nouvelles entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs est moindre au sein des nouvelles entreprises classiques, tandis que celle des sociétés augmente dans les mêmes proportions.

La pérennité des entreprises hors micro-entrepreneurs estimée par l'enquête Sine est une moyenne pondérée de la pérennité des entreprises individuelles et de celle des sociétés. Entre 2014 et 2018, les poids et taux de pérennité des deux types d'entreprises évoluent. Ainsi, le taux global de pérennité augmente entre 2014 et 2018, en partie du fait de ce changement dans la structure de l'échantillon. Au total, sur les 5,6 points de hausse de la pérennité en Île-de-France entre 2014 et 2018, près du quart de la hausse (1,3 point) est dû à un effet de structure lié au poids plus important des sociétés en 2018.

À structure d'échantillon fixée selon la catégorie juridique (société/entreprise individuelle), la pérennité à trois ans augmente de 4,3 points en Île-de-France dans l'ensemble entre 2014 et 2018. Les sociétés (+ 2,5 points) contribuent plus à cette hausse que les entreprises individuelles (hors micro-entrepreneurs) (+ 1,8 point).

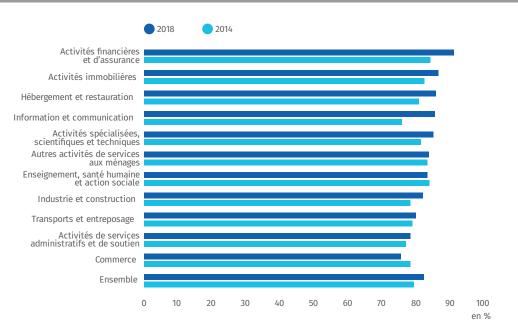
LES NOUVELLES ENTREPRISES LÉGÈREMENT PLUS IMPACTÉES PAR LA CRISE SANITAIRE DANS LA RÉGION QU'EN FRANCE

En Île-de-France, 7,5 % des entreprises créées en 2018 (hors régime de micro-entrepreneur) ont déclaré en 2021 avoir arrêté complètement leur activité en raison de la crise sanitaire, contre 5,8 % pour l'ensemble de la France. Cela représente donc plus de quatre entreprises sur dix parmi les 18 % d'entreprises non pérennes à trois ans. De fortes disparités sont observées selon l'activité dans la région. Les entreprises du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et celles du secteur des services administratifs et de soutien ont été les plus concernées : plus d'un quart d'entre elles (27 %) ont totalement suspendu leur activité. Les secteurs du commerce et de l'information et communication ont aussi été fortement affectés, avec des taux d'arrêt respectifs de 17 % et 13 %. Pour l'information et communication, ce taux est presque deux fois plus

élevé dans la région qu'en France. À l'inverse, le secteur de l'enseignement, santé humaine et action sociale a été très peu impacté, avec seulement 1,0 % des entreprises ayant totalement arrêté leur activité.

En Île-de-France, les principales difficultés rencontrées pendant la crise sanitaire par les entreprises créées en 2018 sont d'ordre financier : elles sont mentionnées par six entreprises sur dix, une proportion similaire pour l'ensemble de la France (tableau 1). La deuxième difficulté la plus rencontrée est le manque de débouchés ou de commandes (44 % contre 37 % au niveau national). À l'inverse, les nouvelles entreprises franciliennes sont moins nombreuses à avoir signalé des problèmes d'approvisionnement (14 % contre 20 %).



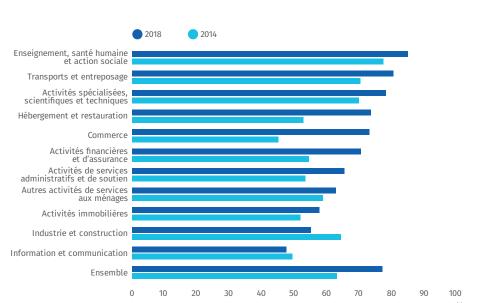


Lecture : 91,0 % des sociétés franciliennes créées en 2018 dans le secteur des activités fi nancières et d'assurance sont encore actives trois ans après leur création. Ce taux est de 84,2 % pour celles créées en 2014 dans le même secteur.

Champ : entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre de l'année de référence en Île-de-France, hors micro-entrepreneurs.

Source: Insee, enquêtes Sine 2014 (interrogations 2014 et 2017) et 2018 (interrogations 2018 et 2021).

GRAPHIQUE 2 TAUX DE PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES (HORS MICRO-ENTREPRENEURS) CRÉÉES EN 2014 ET EN 2018 EN ÎLE-DE-FRANCE SELON L'ACTIVITÉ



Lecture : 84,9 % des entreprises individuelles franciliennes, hors micro-entrepreneurs, créées en 2018 dans le secteur de l'enseignement, santé humaine et action sociale sont encore actives trois ans après leur création. Ce taux est de 77,4 % pour celles créées en 2014 dans le même secteur.

Champ : entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre de l'année de référence en Île-de-France, hors micro-entrepreneurs.

Source : Insee, enquêtes Sine 2014 (interrogations 2014 et 2017) et 2018 (interrogations 2018 et 2021

TABLEAU 1 : PRINCIPALES DIFFI CULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ENTREPRISES CRÉÉES EN 2018 LORS DE LA CRISE SANITAIRE

on %

Difficultés	Île-de-France	France
Difficultés financières	60,5	58,3
Manque de débouchés / commandes	44,1	37,4
Fermeture administrative	17,4	18,5
Difficultés liées aux ressources humaines	15,6	18,0
Autre(s) difficulté(s)	14,3	14,9
Difficultés d'approvisionnement	14,1	20,1
Difficultés liées à l'aval	4,0	5,8

Lecture : en Île-de-France, 15,6 % des entreprises créées en 2018 ont rencontré durant la crise sanitaire des difficultés liées aux ressources humaines. Ce taux atteint 18,0 % en France entière.

Champ : entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018 en Île-de-France, hors micro-entrepreneurs,

et encore actives en novembre 2021.

Source: Insee, enquête Sine 2018 (interrogation 2021)

RECOURS À DES DISPOSITIFS D'AIDES PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Pour faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire, les entreprises ont pu faire appel à des dispositifs d'aides mis en place par l'État. Ce recours a été légèrement moindre en Île-de-France qu'au niveau national, puisque 61 % des entreprises franciliennes ont bénéficié d'au moins une aide contre 64 % pour l'ensemble des entreprises de la France (graphique 3). En particulier, le report des échéances sociales ou fiscales a été moins demandé par les nouvelles entreprises franciliennes que sur l'ensemble du territoire français (- 6,6 points).

En Île-de-France, le recours aux aides a été particulièrement important dans les secteurs de l'hébergement et restauration, des autres activités de services aux ménages, des transports et entreposage, et du commerce. Dans ces quatre secteurs, la part des nouvelles entreprises franciliennes ayant bénéficié d'au moins une aide de l'État dépasse les 75 %, avec des proportions supérieures à celles observées sur l'ensemble de la France dans ces mêmes secteurs. Il s'agit des activités ayant été les plus touchées par les restrictions liées à la crise sanitaire (fermetures administratives, limitations des déplacements...). À l'inverse, dans l'information et communication et dans le secteur des finances et de l'assurance, secteurs où l'activité a été moins freinée par la pandémie, moins de 40 % des entreprises créées en 2018 en Île-de-France ont bénéficié d'une aide, avec des taux de recours inférieurs à l'ensemble de la France.

DAVANTAGE DE CRÉATIONS D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES SERVICES

Malgré la disparition d'une partie des entreprises créées en 2018, le volume des emplois créés par les entreprises a augmenté. L'emploi total des entreprises créées en 2018 (y compris celles qui ne sont plus actives en 2021 et dont l'emploi correspondant a totalement disparu) a augmenté de 18 %. L'emploi salarié croît de 60 % en trois ans tandis que l'emploi non salarié baisse de 25 %. Ces évolutions sont supérieures à celles observées pour la cohorte précédente : le volume d'emplois générés par les entreprises créées en 2014 est stable durant les trois premières années pour l'emploi total et progresse de 26 % pour l'emploi salarié.

D'importantes disparités s'observent selon les secteurs d'activité : l'emploi salarié des entreprises créées en 2018 progresse en trois ans de 34 % dans le commerce, de 26 % dans

l'industrie et la construction et de 60 % dans l'enseignement, santé humaine et action sociale et les autres activités de services. Il a même plus que doublé (+122 %) dans les secteurs de l'information et communication, les activités financières et d'assurance, les activités immobilières, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et celles de services administratifs et de soutien.

Pour les seules entreprises toujours actives en 2021, l'emploi total a augmenté de 44 % en trois ans, et de 86 % si l'on se restreint à l'emploi salarié. Cette augmentation de l'emploi est le fait d'un quart d'entre elles (26 %). En revanche, pour les deux tiers de ces entreprises, les effectifs salariés sont stables, et ils diminuent pour 7 % d'entre elles. C'est donc une minorité d'entreprises qui est à l'origine de la majorité des emplois créés.



Lecture : en Île-de-France, 44,6 % des entreprises créées en 2018 dans les activités immobilières ont déclaré avoir bénéficié d'au moins une aide de l'État durant la crise sanitaire.

Champ: entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018, hors microentrepreneurs, et encore actives en novembre 2021.

Source: Insee, enquête Sine 2018 (interrogation 2021)

LES SOCIÉTÉS CRÉENT DAVANTAGE D'EMPLOIS QUE LES ENTREPRISES **INDIVIDUELLES**

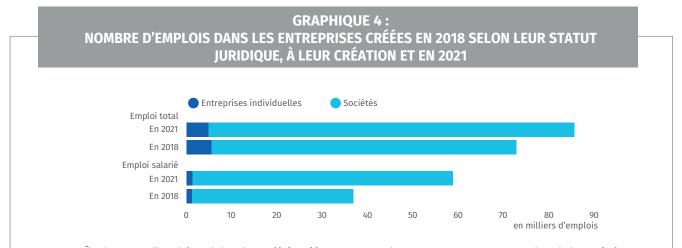
Le volume d'emplois générés durant les trois premières années d'une entreprise diffère selon sa nature juridique. Seules les sociétés sont à l'origine de la création d'emplois (graphique 4). Ainsi, 13 400 emplois supplémentaires ont été créés entre 2018 et 2021 parmi les sociétés tandis que les entreprises individuelles en ont perdu 600.

La pérennité des entreprises individuelles est plus faible, ce qui influe sur l'évolution de l'emploi. Ainsi, la perte de 600 emplois résulte de deux mouvements contraires. D'une part, 900 emplois ont été directement détruits par la cessation d'une partie des entreprises. D'autre part, les entreprises individuelles qui sont toujours actives en 2021 ont globalement gagné 300 emplois. Cependant, dans la grande majorité des entreprises individuelles pérennes, le nombre d'emplois est stable.

Ainsi, l'emploi total des entreprises individuelles créées en 2018 en Île-de-France a diminué de 11 % en trois ans. Cependant, pour les entreprises individuelles pérennes, l'emploi total a progressé de 6 %. Une faible proportion d'entreprises est à l'origine des créations d'emplois. Parmi les entreprises individuelles pérennes, l'emploi salarié est stable pour 87,6 % d'entre elles, en diminution pour 3,7 % et en progression pour 8,7 %.

Par contraste, les nouvelles sociétés sont fréquemment employeuses dès leur origine, et celles qui ne le sont pas le deviennent souvent pendant les trois premières années. Le volume total d'emplois dans les sociétés augmente de 20 % à l'issue des trois premières années, et double si l'on se restreint à celles qui, dès leur création, étaient déjà employeuses.

Le volume d'emplois créé diffère selon les activités des sociétés. La moitié des emplois salariés créés par des sociétés l'ont été dans les secteurs de l'information et communication, les activités financières et d'assurance, les activités immobilières, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien, avec un nombre d'emplois qui a plus que doublé (+ 121 %). La progression de l'emploi salarié est moins élevée pour l'industrie et construction (+ 27 %), le commerce, les transports et entreposage, l'hébergement et restauration (+ 36 %) et l'enseignement, santé humaine et action sociale et les autres activités de services aux ménages (+ 74 %).



Lecture : en Île-de-France, l'emploi total dans les sociétés créées en 2018 est de 80 701 en 2021 contre 67 290 lors de leur création. Champ : entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2018 en Île-de-France, hors micro-entrepreneurs. Source : Insee, enquête Sine 2018 (interrogations 2018 et 2021).

Encadré 2 - Quatre micro-entrepreneurs franciliens sur dix ayant démarré leur activité en 2018 sont encore actifs après trois ans

Trois ans après leur création en 2018, 61 % des entreprises franciliennes sous le statut de micro-entrepreneur ont démarré leur activité (définitions). Le taux de pérennité à trois ans, calculé pour les seules entreprises ayant démarré leur activité, est deux fois moins élevé pour les micro-entrepreneurs (41 %, contre 46 % au niveau national) que pour les entreprises classiques (82 %). Il existe d'importantes disparités selon l'activité : pour le commerce, les transports et l'entreposage, l'hébergement et restauration, le taux de pérennité n'est que de 33 %, mais il s'élève à 53 % pour l'enseignement, santé humaine et action sociale et pour les autres activités de services aux ménages. La pérennité à trois ans des micro-entrepreneurs diminue de 11 points entre la cohorte de 2014 et celle de 2018. La crise sanitaire a pénalisé les micro-entrepreneurs qui ont rencontré des difficultés d'ordre financier et un manque de débouchés ou de commandes.

En Île-de-France, 8,5 % des micro-entrepreneurs de la génération 2018 ont déclaré en 2021 avoir arrêté complètement leur activité en raison de la crise sanitaire, 59 % ont connu une baisse de chiffre d'affaires, 26 % ont eu une activité de même niveau qu'avant la crise sanitaire et seulement 6,6 % ont augmenté leur activité. Durant cette période de crise, 62 % ont connu des difficultés financières, 40 % ont fait face à des manques de débouchés ou de commandes. Cependant, près de la moitié n'a bénéficié d'aucun dispositif d'aide, part plus faible que pour les entreprises classiques.

Jean-Philippe MARTIN, Augustin MOREAU, Flora RICHEL et Clotilde SARRON (Insee), Yves BURFIN (Crocis de la CCI Paris Île-de-France)

Pour comprendre

Le **taux de pérennité** à N ans désigne, pour une cohorte donnée (2018 ou 2014), la part des entreprises qui ont atteint leur énième anniversaire parmi celles créées au cours du premier semestre de la cohorte. Les entreprises sont considérées comme actives à une date donnée si, jusqu'à cette date, elles n'ont pas effectué de formalité de cessation d'activité qui soit enregistrée dans le répertoire Sirene, ou détectée lors de la collecte de l'enquête Sine.

Sources

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises** (Sine) est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises du premier semestre d'une année donnée (hors micro-entrepreneurs), qui ont vécu plus d'un mois dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles. Les entreprises créées sous le régime de micro-entrepreneur font l'objet d'une enquête spécifique. Les unités créées au premier semestre 2018 ont été interrogées 6 mois plus tard, puis de nouveau enquêtées fin 2021 et une dernière fois fin 2023. Cette étude présente des résultats issus de la deuxième interrogation, en novembre 2021.

Définitions

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet évènement. Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. Les chiffres sur les créations d'entreprises sont issus du dispositif rénové de calcul des créations d'entreprises, en vigueur depuis janvier 2022. Il en résulte un relèvement, en niveau, de l'historique des créations d'entreprises.

Une entreprise individuelle est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont composées des commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le 1er janvier 2018, les plafonds de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime microsocial ont doublé. En 2018, année de création des entreprises de cette cohorte, le régime de micro-entrepreneur pouvait concerner des entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excédait pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement;
- 70 000 euros pour une activité de services.

Ces seuils ont été revalorisés de 4 % au 1er janvier 2020 puis de 7 % au 1er janvier 2023.

Un micro-entrepreneur est considéré comme ayant démarré une activité économique quand il déclare au moins un chiffre d'affaires non nul à l'Urssaf Caisse nationale dans les huit trimestres suivant son inscription. Un micro-entrepreneur ayant démarré son activité économique est considéré comme l'ayant cessée quand il ne déclare plus de chiffre d'affaires positif à l'Urssaf Caisse nationale pendant huit trimestres consécutifs. Sa date de cessation économique est alors le dernier jour du dernier trimestre où le chiffre d'affaires déclaré est non nul.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Juliachs S., « Près de la moitié des micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2018 sont encore actifs trois ans après », Insee Première no 1963, juillet 2023.
- Baillot A., « Entreprises créées en 2018 : huit sur dix sont encore actives trois ans après leur création », Insee Première no 1962, juillet 2023.
- Fauret C., Herbet J., Morvan A., « Créations d'entreprises en Île-de-France : les femmes sont majoritaires dans un seul secteur d'activité », Insee Analyses Île-de-France no 148, décembre 2021.
- Insee, « Les créations et créateurs d'entreprises en 2014 : situation initiale, situation en 2017 et en 2019 », Insee Résultats, septembre 2021.
- Debosque M., Jacquesson F., « Les entreprises créées par des femmes en Île-de-France : des caractéristiques différentes de celles des hommes, mais une même pérennité trois ans après », Insee Flash Île-de-France no 48, mars 2020.

Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE Rédacteur en chef : Julien TUILLIER

Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX Reproduction autorisée à la condition expresse de

mentionner la source

Copyright: AdobeStock_624872921_MUS_GRAPHICDépot

légal : décembre 2023

Copyright photos: ISSN: 1266-3255





CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France

27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08 tél.: +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax: +33 (0) 1 55 65 82 62

e-mail: crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr Suivez nous sur X @CROCIS_CCI_IDF

Responsable : Julien TUILLIER

Industrie - Démographie d'entreprises - Enquêtes : Yves BURFIN Conjoncture - Benchmark européen - Tourisme : Mickaël LE PRIOL Services - Commerce - Développement durable : Bénédicte GUALBERT Veille économique : Marielle GUERARD, Charlotte BIZIEUX

PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX

Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT